

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

MARCHE CENTRAL : ORGANISATION
DU MARCHE NON
SEDENTAIRE : SAISON 1984

94.028

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

22. MAR. 1984

REGISTRE DES DELIBERATIONS
ROCHEFORT, LE
COMMUNICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

La Commission municipale du Commerce, réunie les 2 Février et 24 Février 1984 a adopté, en accord avec le Président du Syndicat des Commerçants non-sédentaires, le plan d'installation de ces commerçants autour du marché central, pour la saison estivale 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le plan proposé, annexé à la présente délibération,

VU les propositions de la Commission du Commerce, en accord avec le Syndicat des Commerçants non-sédentaires,

DECIDE :

- d'adopter les dispositions contenues sur le plan ci-annexé permettant d'accueillir, sans trop de perturbation durant l'été 1984, le maximum de commerçants non-sédentaires, en donnant satisfaction à ceux de l'extérieur venant à ROYAN depuis plus de 20 ans, les Mercredis - Dimanches - Jours fériés et 4ème Jeudi du mois (foire mensuelle).

- de demander à Monsieur le Commissaire de Police, d'assurer au moment de la mise en place, la police des lieux et le respect des décisions municipales.

- d'instaurer un sens unique autour du marché dans le sens Boulevard Briand - Rue Pont de Cherves - rue de la Source - Rue Pierre Loti, ce qui permettra de gagner 30 à 40 places de stationnement.

.../....

- de demander à la Régie des cars d'étudier le déplacement de l'abri-bus vers le magasin Coop, situé à l'angle du Boulevard BRIAND et de la Rue Mériot.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint

JP. Faber
JP. FABER

